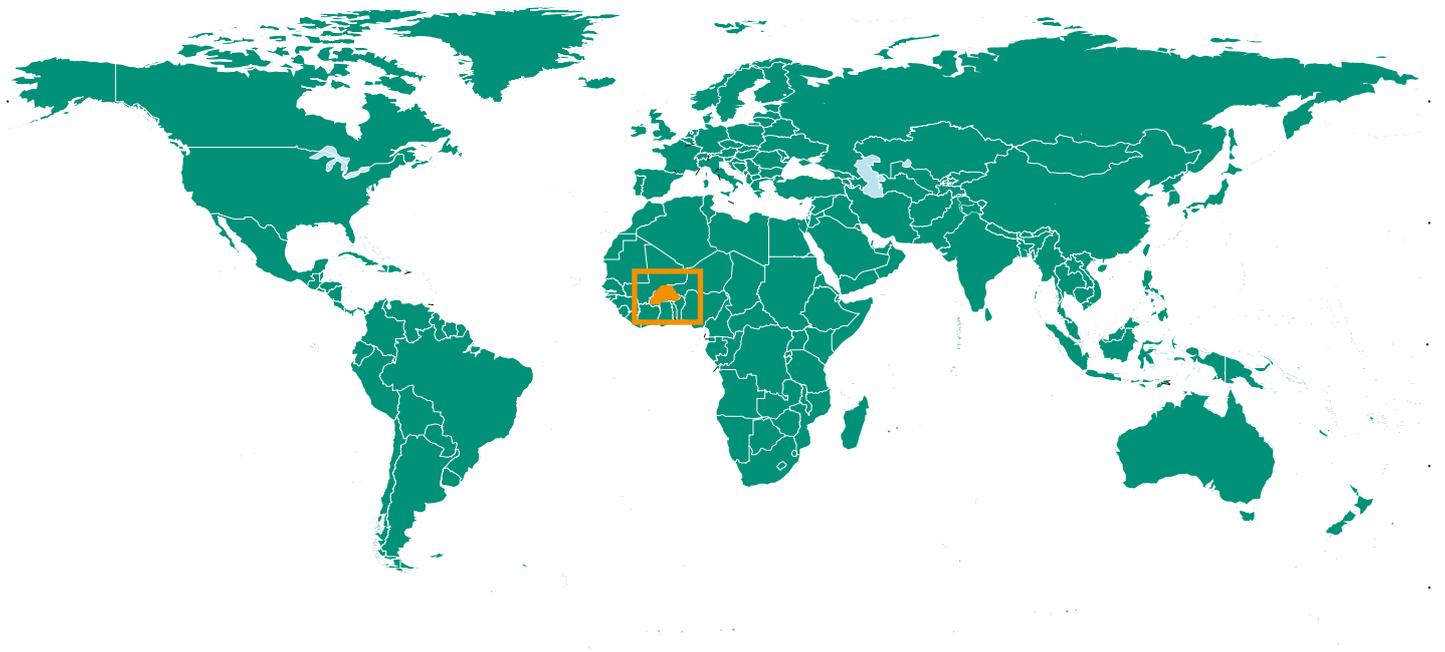


DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

BURKINA FASO





Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Photo credits: © UN-HABITAT/ Boro Henriette Michele

HS: HS/1058/08F

ISBN: 978-92-1-132030-5 (Series)

ISBN: 978-92-1-132053-4 (Volume)

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l’Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à :

ONU-HABITAT

B.P. 30030, GPO 00100

Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: un-habitat@unhabitat.org

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE	4
AVANT-PROPOS DU MINISTRE	5
ANALYSE DE LA SITUATION	6
Situation des établissements humains	6
Priorité 1: Plaidoyer, évaluation et partenariat	7
Réduire la vulnérabilité	7
Problématique du genre	7
Renforcer les capacités	7
Priorité 2: Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	8
Planification et gestion urbaine	8
Gouvernance et cadre institutionnel	9
Priorité 3: Foncier et logement pour les plus pauvres	10
Foncier	10
Logement	10
Priorité 4: Environnement et infrastructures de base	11
L'environnement	11
Les services urbains de base	12
Priorité 5: Systèmes de financement des établissements humains	13
La production de logement social	13
La production de parcelles sociales	13
L'assistance à l'auto-construction	13
La réduction des coûts de la construction par la promotion des matériaux locaux	13
La construction de logements sociaux	13
Le développement de la promotion immobilière et foncière	14
INSTRUMENTS ACTUELS DE PROGRAMMATION	14
ACTIVITÉS RÉCENTES ET EN COURS	17
ONU-HABITAT	17
Partenaires	18
STRATÉGIE	19
Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur	19
Objectifs du programme	20
Modalités de gestion	20
Risques	20
Priorités identifiées	21
MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE	22
Principes clés	22
Information	22
CADRE DU PROGRAMME	23
Tableau des résultats et des ressources	23
Budget du programme	26
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	28
ACRONYMES	28
RÉSUMÉ	31
EXECUTIVE SUMMARY	32

AVANT-PROPOS

DIRECTRICE EXÉCUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents de Programme-Pays

(HCPD) mis au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays.

Ces outils de référence sont destinés aux chargés de programme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme « One UN » est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka
Directrice Exécutive

MINISTRE



Le Gouvernement du Burkina Faso, en créant en janvier 2006, un Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, a exprimé sa volonté politique d'ériger au rang des priorités nationales, la problématique de la gestion de développement urbain.

Pour ce faire, plusieurs instruments ont été élaborés

pour une prise en charge efficiente du secteur, marqué par une extension spatiale démesurée des deux principales villes, une insuffisance des infrastructures de base, un déficit en logement et un développement de l'insécurité. Il s'agit du Code de l'Urbanisme et de la Construction, de la Politique Nationale de l'Habitat et de Développement Urbain et de la loi régissant la promotion immobilière au Burkina Faso qui devront permettre de créer de meilleures conditions de vie pour les populations, tout en renforçant la lutte contre la pauvreté urbaine.

Le Programme-Pays 2008-2009 d'ONU-HABITAT, développé autour de quatre domaines, a été élaboré et validé en partenariat avec le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme qui se l'est approprié.

Ce programme cadre avec les priorités nationales contenues dans le Cadre Stratégique de Lutte contre le Pauvreté (CSLP) et les priorités sectorielles prises en compte par les Commissions Sectorielles et Thématiques. D'un coût global estimé à 5 987 878 dollars US, ce programme constitue une nouvelle opportunité de coopération entre mon pays et ONU-HABITAT pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Je voudrais saluer ici, les efforts du Système des Nations-Unies en général, et d'ONU-HABITAT en particulier pour les soutiens multiformes dont mon Département a bénéficié pour la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes déjà exécutés ou en cours de réalisation au Burkina Faso.

Tout en réaffirmant ma disponibilité et l'engagement du Gouvernement du Burkina Faso pour la mise en œuvre du présent programme-cadre, j'invite tous les partenaires à se joindre à nous dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des populations burkinabé.

Vincent T. Dabilgou
Officier de l'Ordre National
Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme

ANALYSE DE LA SITUATION

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays d'une superficie de 274,200 km² peuplé de plus de 15 millions d'habitants (UN DESA 2008). Selon les rapports mondiaux sur le Développement Humain Durable du PNUD, son Indicateur de Développement Humain (IDH) est l'un des plus faibles au monde depuis plus d'une décennie: avec 0,302 en 2006, le pays se plaçait au 175^{ème} rang sur 177 pays. C'est donc une population des plus vulnérables et dont les capacités de réaction aux crises conjoncturelles sont faibles. La population est jeune et faiblement instruite: l'âge moyen est de 23 ans, le taux brut de scolarisation combinée est de 26 pour cent et l'analphabétisme touche 79 pour cent de la population.

En dépit d'un taux de croissance réelle du PIB de l'ordre de 5,5 pour cent en moyenne annuelle pour la période 1995-2002, 46,4 pour cent de la population vit en-dessous du seuil absolu de pauvreté (EBCVM de 2003), contre 45,3 pour cent en 1998. La pauvreté

touche davantage les femmes (52 pour cent) que les hommes, et 23 pour cent de la population rurale vit dans l'extrême pauvreté.

Le faible niveau de développement humain, qui se manifeste par un déficit social important, ne peut être résorbé sans renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et de la société dans son ensemble dans les domaines stratégiques comme l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'habitat, tant au niveau national qu'au niveau local.

La problématique du renforcement des capacités est mise en relief dans les documents nationaux de politiques et stratégies de développement, et principalement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) qui affirme le leadership national dans le processus de développement. Ce document d'orientation nationale a été adopté en 2000 et révisé en 2003 pour tenir compte non seulement des Objectifs du Millénaire pour le Développement, mais aussi de la régionalisation de la lutte contre la pauvreté.

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) du Burkina Faso se donne cinq objectifs prioritaires de développement, sur lesquels la communauté internationale (y compris le Système des Nations Unies) aligne ses interventions: (1) élargir les opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus, (2) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale, (3) promouvoir la bonne gouvernance (politique, administrative, économique et locale), (4) réduire la fragilité de l'économie rurale et l'insécurité alimentaire pour les groupes vulnérables et promouvoir une gestion « durable » de l'environnement, et (5) stabiliser la tendance du VIH/SIDA.

Pour atteindre ses objectifs, le CSLP a retenu quatre axes stratégiques: (i) accélérer la croissance et la fonder sur l'équité, (ii) garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale, (iii) élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité, et (iv) promouvoir la bonne gouvernance. L'axe 2 du CSLP vise notamment l'amélioration du cadre de vie des pauvres (habitat) comme facteur de lutte contre la pauvreté.

La première partie du Document de Programme-Pays est organisée selon les priorités du Plan Institutionnel et Stratégique à Moyen Terme d'ONU-HABITAT approuvées par le Conseil d'Administration en 2007.

VUE D'ENSEMBLE

Urbanisation (2008)

- Population totale: 15 231 000
- Pop. urbaine: 2 994 000 (20%)

Taux de croissance annuel (%) (2005-2010)

- National: 2.89 %
- Urbain: 5.04 %

Les villes principales (2008)

- Ouagadougou: 1.4 million
- Bobo Dioulasso: 435 000

Source: UN DESA

Indicateur urbain

Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 59.5%

Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 93.9%
- A l'eau courante: 88.5%
- A l'assainissement: 59%
- A un espace de vie suffisant: N/A
- A un logement durable: 93.7%

Source: UN-HABITAT, 2003

PRIORITÉ 1: PLAIDOYER, ÉVALUATION ET PARTENARIAT

Au Burkina Faso, le taux d'urbanisation est passé successivement de 6,35 pour cent en 1975 à 12,33 pour cent en 1985 puis à 15,11 pour cent en 1995. En l'an 2005, ce taux était estimé à 18,28 pour cent d'après le Recensement général de la population et de l'habitat et pourrait atteindre 30 pour cent à l'horizon 2026. Ces taux d'urbanisation sont parmi les plus faibles de cette région d'Afrique – alors que l'urbanisation est souvent synonyme d'amélioration du cadre de vie des populations (construction d'équipements, de superstructures, d'infrastructures, viabilisation des espaces de vie, services urbains de base, etc.).

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

Situé dans la zone sahélienne avec une faible pluviométrie, le Burkina Faso est exposé à la désertification, avec comme conséquences des sécheresses cycliques et des crises alimentaires à répétition.

Paradoxalement, au cours des deux dernières saisons hivernales, le pays a connu des inondations, qui en 2007 ont affecté 12 des 13 régions administratives. Ces inondations ont revêtu un caractère inhabituel de par leur ampleur et leur incidence sur les populations locales. Près de 93 000 personnes ont été déclarées sinistrées par le Gouvernement et les dégâts, importants, portent sur les habitations, les greniers, les champs, les biens des ménages, les voies de communication et les ouvrages hydrauliques.

La pauvreté généralisée des populations, ainsi que le manque de capacités en maîtrise d'ouvrage, en gestion urbaine et en ressources humaines, reflètent la pénurie qui caractérise le secteur de l'habitat. Avec la décentralisation, les collectivités territoriales se sont vu transférer des compétences, mais sans véritable accompagnement de ressources humaines et financières pour les assumer. Rares sont les communes qui disposent de services techniques municipaux. Le scrutin municipal d'avril 2006 a désigné 18 000 élus, dont 80 pour cent d'analphabètes. Cela veut dire qu'à l'échelon local, les élus ne sont pas vraiment à même de répondre avec efficacité aux besoins croissants des populations.

PROBLÉMATIQUE DU GENRE

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) a lancé un appel à l'intégration de la dimension "genre" dans les politiques, stratégies et programmes, afin de réduire les inégalités hommes-femmes dans les initiatives de développement.

La population du Burkina Faso compte 52 pour cent de femmes. Toutes proportions gardées, le faible indice de développement humain et la pauvreté affectent davantage les conditions de vie des femmes que celles des hommes, et ce dans pratiquement tous les aspects de la vie. Selon le recensement général de 2006, 17,3 pour cent des femmes étaient chefs de ménage.

Le Gouvernement et les autres parties prenantes au développement social sont largement convaincus que les femmes, tout comme les hommes, constituent un vecteur de diffusion du bien-être économique et social au sein de la société. Une planification prenant pleinement en compte la dimension du genre s'impose donc pour garantir des résultats équitables pour les femmes comme pour les hommes, et notamment dans les catégories sociales défavorisées.

L'intégration du genre dans les programmes de développement est une question transversale à tous les niveaux d'intervention d'ONU-HABITAT, et notamment: (i) allocation des ressources, (ii) formulation et mise en œuvre des politiques, (iii) suivi-évaluation des politiques et programmes et (iv) systèmes et pratiques d'organisation. C'est dans ces domaines que l'on garantira la participation des femmes et des hommes en tant qu'agents et bénéficiaires des interventions en faveur du développement.

RENFORCER LES CAPACITÉS

L'expérience pratique du développement et l'analyse systémique suggèrent que le renforcement des capacités doit prendre en compte cinq éléments essentiels et interdépendants, à savoir:

- i la formation et les mises à niveau (instruction et formation continue),
- ii les systèmes et organisations (procédures, méthodes ,etc.),
- iii la logistique et les équipements (moyens de soutien des activités),
- iv les motivations ou incitations (monétaires ou en nature) et
- v le comportement (savoir-faire et savoir-être dans des contextes culturels bien définis).

La Déclaration de Paris appelle au renforcement des capacités des pays bénéficiaires grâce à l'utilisation (par les donateurs) des systèmes nationaux consolidés, et au renforcement par les partenaires de leurs propres capacités de développement.

Cependant, force est de reconnaître que quel que soit le volume de ressources financières et l'ampleur du soutien extérieur, les efforts de développement dans de nombreux pays, dont le Burkina Faso, ne pourront aboutir si leurs capacités ne sont pas renforcées au niveau national et local.

Au Burkina Faso, le ministère responsable de l'habitat et du développement urbain souffre de la faiblesse de ses effectifs en quantité et en qualité. Son effectif total ne compte en effet que 7 urbanistes, 8 architectes, 17 géomètres et ingénieurs-géomètres, quatre ingénieurs en génie civil, et 10 géographes spécialisés en aménagement et planification. Pourtant, il arrive fréquemment que les concours de recrutement de cette catégorie de personnels restent sans succès. Cela s'explique d'une part par la rareté de ces spécialistes dans le pays, et d'autre part par le fait qu'ils sont attirés par le secteur privé où les conditions de travail sont beaucoup plus favorables. Dans l'hypothèse même où le ministère parviendrait à recruter, ces spécialistes n'y resteraient que pour y gagner quelques années d'expérience avant de rejoindre le secteur privé.

A cela s'ajoute le vieillissement du personnel en fonction, dont un nombre important de cadres supérieurs spécialistes va partir en retraite dans les 10 ans à venir. Cela pose la question du renouvellement de ce personnel, et celle de sa « déconcentration » à l'échelon régional conformément à son organigramme pour qu'il assume pleinement la mission qui lui a été assignée.

PRIORITÉ 2: AMÉNAGEMENT URBAIN PARTICIPATIF, GESTION ET GOUVERNANCE

PLANIFICATION ET GESTION URBAINE

De 1983 à 1996, la planification urbaine a été sous-tendue par des opérations de lotissements massifs autour du slogan "Un ménage, une parcelle". Ces lotissements massifs se sont accompagnés d'une politique de production de logements socio-économiques et d'un contrôle des prix du logement locatif en vue de réduire la contribution initiale des ménages non-proprétaires. Un vaste programme de

rénovation urbaine a été exécuté à Ouagadougou, la capitale, qui jusqu'alors apparaissait comme un gros village.

L'Etat burkinabé a soutenu le financement d'opérations d'aménagement urbain en créant un compte spécial, le « compte d'opérations des lotissements des centres urbains et ruraux ». Pour le financement du logement a été créé le Fonds de l'Habitat visant à soutenir les démarches des services collectifs, des sociétés de promotion immobilière et d'une certaine catégorie d'agents de l'Etat.

Depuis 1996, on a assisté à un désengagement progressif de l'Etat du secteur de la production du logement au profit de l'initiative privée; d'où l'apparition progressive des sociétés privées de promotion immobilière.

En dépit de l'absence d'une stratégie d'ensemble dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisme (la politique nationale de l'habitat et du développement urbain est en cours de validation), l'Etat affiche sa ferme volonté de jouer son rôle de principal aménageur. C'est ainsi que de grands projets urbains, comme le projet Ouaga 2000, l'aménagement de la Zone d'activités diverses (ZAD) et de la Zone d'activités commerciales et administratives (ZACA) ont été mis en chantier.

A partir de 2006, on assiste au renouveau du secteur de l'habitat et de l'urbanisme, avec la création d'un Ministère de plein droit pour le secteur, la création d'une Banque de l'Habitat et l'apparition de sociétés de promotion immobilière. L'adoption en 2006 d'une loi (N°017-2006/AN du 18 mai) portant Code de l'urbanisme et de la construction au Burkina Faso désigne le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) et le Plan d'Occupation des Sols (POS) comme les seuls documents d'urbanisme officiellement reconnus. La création du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme représente l'amarce d'un processus de développement urbain. Toutefois, pour que le ministère puisse accomplir les missions qui lui sont assignées, il est impératif qu'il dispose de ressources humaines, tant en qualité qu'en quantité.

Au Burkina Faso, la planification urbaine demeure un défi qu'il appartient aux autorités nationales et locales de relever. En dehors de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso, qui concentrent près des deux tiers de la population urbaine, le reste des villes manque, dans l'ensemble, de dynamisme démographique. A l'échéance 2026 eat selon les projections, le Burkina aura une population de 21,2 millions d'habitants, soit un taux urbanisation de 35 pour cent, dont 2,8 millions d'habitants à Ouagadougou et un million à Bobo-Dioulasso.

Si l'on combine divers critères comme la démographie, le niveau d'équipement et l'économie urbaine, les villes du Burkina Faso se classent en trois catégories:

- Les grandes villes;
- Les villes moyennes ou centres régionaux;
- Les petites villes.

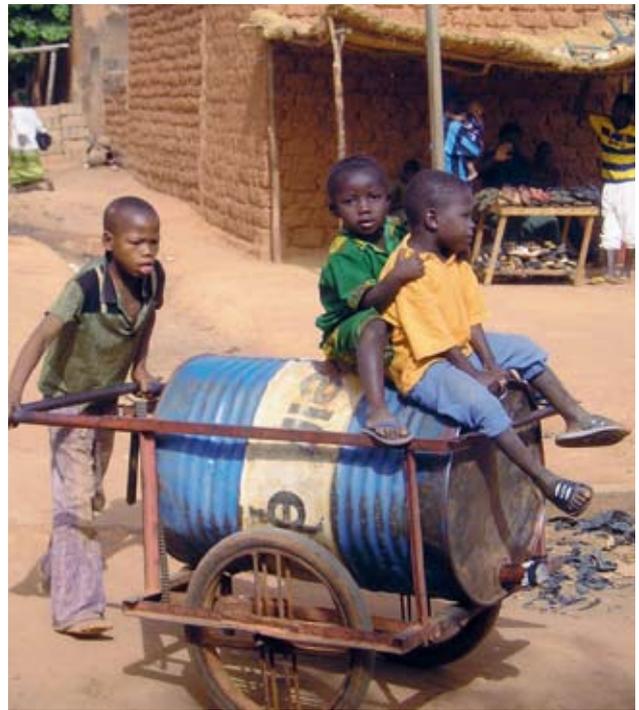
GOVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL

Le Gouvernement du Burkina Faso a engagé depuis 1993 un processus de décentralisation qui tire son fondement de la nouvelle constitution adoptée en 1991. Il a aussi fait œuvre de pionnier en adoptant, en 1998, un plan de bonne gouvernance (pour la période 1998-2003).

Le processus de décentralisation a connu un tournant décisif à partir de 2004, avec notamment:

- L'adoption par l'Assemblée Nationale d'une loi (N°055-2004/AN, 21 décembre 2004) portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui consacre la communalisation intégrale du territoire national;
- Les scrutins locaux d'avril 2006, qui ont permis de créer 302 communes rurales et de renouveler les conseils municipaux des 49 communes urbaines;
- La consécration de la "région" en tant que collectivité territoriale décentralisée, avec la mise en place de conseils régionaux dans 13 régions courant juin 2006;
- L'adoption en janvier 2007 du Cadre Stratégique de Mise en oeuvre de la Décentralisation (CSMOD) qui définit les grandes orientations et les axes prioritaires d'intervention de la décentralisation pour 10 ans (2006- 2015).

En 2005, le Gouvernement a réaffirmé son intention de promouvoir les principes de bonne gouvernance à travers l'adoption d'une Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG, décret n°2005-459/PRES/PM/MFPRE/MFB du 31 août 2005) suivi d'un Plan d'action National de Bonne Gouvernance. La politique nationale de bonne gouvernance se donne huit objectifs généraux, à savoir: (i) consolider le processus de construction d'un Etat démocratique, à même de jouer efficacement son rôle normatif, d'orientation et d'impulsion du développement socio-économique, dans un contexte de gouvernance participative; (ii) consolider les principes et pratiques de la démocratie et de la gouvernance politique; (iii) poursuivre la mise en place d'un environnement qui encourage l'expansion du secteur privé tout en mettant l'accent sur sa professionnalisation, afin de lui permettre de répondre au mieux aux exigences de la mondialisation



et de l'intégration régionale; (iv) améliorer la bonne gouvernance économique, condition essentielle pour la promotion de la croissance économique et la réduction de la pauvreté; (v) accentuer la promotion d'une société civile capable d'influer sur les différentes décisions politiques et économiques et de constituer un véritable contrepoids social; (vi) réformer l'Etat pour l'adapter aux évolutions de son environnement interne et externe et lui conférer une efficacité optimale; (vii) mettre en œuvre le principe de la responsabilisation et de la participation à la base; (viii) préserver et gérer l'environnement et les ressources naturelles en vue d'un développement durable. Pour coordonner les activités relatives à la bonne gouvernance, un Secrétariat Exécutif de Bonne Gouvernance organisé en Comités sectoriels a été mis en place.

Le 10 octobre 2007, le conseil des ministres a adopté un projet de loi portant création, attributions, composition et fonctionnement d'une Autorité supérieure de contrôle de l'Etat (ASCE) pour le suivi de la bonne gouvernance. Cette nouvelle structure intègre les attributions jadis dévolues à l'Inspection générale de l'Etat (IGE) et à la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (HACLIC), ainsi qu'une partie des attributions de la Commission Nationale de Lutte contre la Fraude (CNLF). La création de cette structure dénote la volonté du gouvernement de coordonner la lutte contre la corruption.



PRIORITÉ 3: FONCIER ET LOGEMENT POUR LES PLUS PAUVRES

FONCIER

Au Burkina Faso, c'est une loi (N°014/96/ADP du 23 mai 1996) portant Réorganisation Agraire et Foncière qui fixe les principes fondamentaux de l'aménagement du territoire, de la gestion des terres rurales et urbaines, du régime de l'eau ainsi que de la réglementation des droits réels immobiliers. Son décret d'application (N°97 – 054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997) précise les conditions et modalités d'application de ladite loi, notamment les conditions d'attribution, d'occupation et d'exploitation des terres du domaine foncier national.

En octobre 2004, le Burkina Faso a participé au lancement des campagnes mondiale pour la sécurité d'occupation foncière et la gouvernance urbaine, conformément à l'engagement des Etats participant à la conférence des Nations Unies sur les Établissements Humains (Habitat II) de juin 1996 à Istanbul (Turquie). À cette occasion, les Etats s'étaient

engagés à «garantir la sécurité d'occupation et l'égalité d'accès à la terre pour tous, y compris les femmes et les personnes vivant dans la pauvreté» (Déclaration d'Istanbul, par. 40b). Cela a été l'occasion d'un plaidoyer pour les réformes législatives et administratives à entreprendre afin de «procurer la sécurité de l'occupation foncière et un égal accès au terrain à bâtir pour tous, y compris les femmes ainsi que ceux vivant dans la pauvreté».

Le Burkina Faso s'est lui aussi engagé dans un processus de réforme agraire en milieu rural, et un document de Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR) a été adopté le 5 septembre 2007. Ce document décrit le cadre dans lequel s'effectue désormais la gestion du foncier rural aussi bien pour l'Etat et les collectivités territoriales que les personnes physiques et morales de droit privé. La PNSFMR vise à «assurer à l'ensemble des acteurs ruraux l'accès équitable au foncier, la garantie de leurs investissements, la gestion efficace des différends fonciers, afin de contribuer à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la paix sociale et à la réalisation d'un développement durable».

LOGEMENT

L'accès au logement décent est un élément majeur de la lutte contre la pauvreté qui ne saurait être occulté quand on parle des problèmes de développement; il constitue un préalable nécessaire, permettant l'exercice des autres droits tels la santé et l'éducation. L'analyse de la pauvreté monétaire (EBCVM, 2003) révèle qu'au Burkina Faso, le secteur de l'habitat occupe le deuxième rang dans la structure de dépenses des ménages (17,8 pour cent) juste après les dépenses alimentaires (48,8 pour cent).

Les textes en matière de logement et d'habitat au Burkina Faso découlent de:

La loi de 1996 (N°014/96/ADP, 23 mai), portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF), qui vise l'accès du plus grand nombre de populations à la propriété foncière;

La loi de 2006 (N° 017-2006/AN, 18 mai) portant Code de l'Urbanisme et de la Construction, dont l'objet est d'organiser et de réglementer les domaines de l'urbanisme et de la construction.

En milieu rural, le taux de croissance de la population n'est pas accompagné d'un développement économique suffisant, avec pour corollaire l'exode des populations vers les centres urbains. Cette situation crée un besoin en logement difficile à satisfaire. Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme estime

ces besoins à 8 000 unités par an à Ouagadougou et 6 000 à Bobo-Dioulasso. Ils viennent s'ajouter chaque année à ceux, déjà préoccupants, de ces agglomérations et pour lesquels des solutions restent toujours difficiles à trouver. Cela a pour effet de rejeter dans les zones péri-urbaines une population de plus en plus nombreuse et sans réelle perspective en matière de logement.

Dans les villes, l'habitat a subi une mutation, passant du type traditionnel au type moderne du fait des échanges internationaux et de l'influence occidentale qui a introduit de nouveaux matériaux de construction. Le logement urbain peut être classé en trois grandes catégories, en fonction des critères qui déterminent le niveau de standing: le logement de grand standing, le logement de moyen standing et le logement de type populaire. Le parc de logements a sensiblement augmenté entre 1985 et 2006, de même que la densité d'occupation des concessions, surtout dans les zones rurales où le mode de vie communautaire permet le regroupement des ménages dans une même concession.

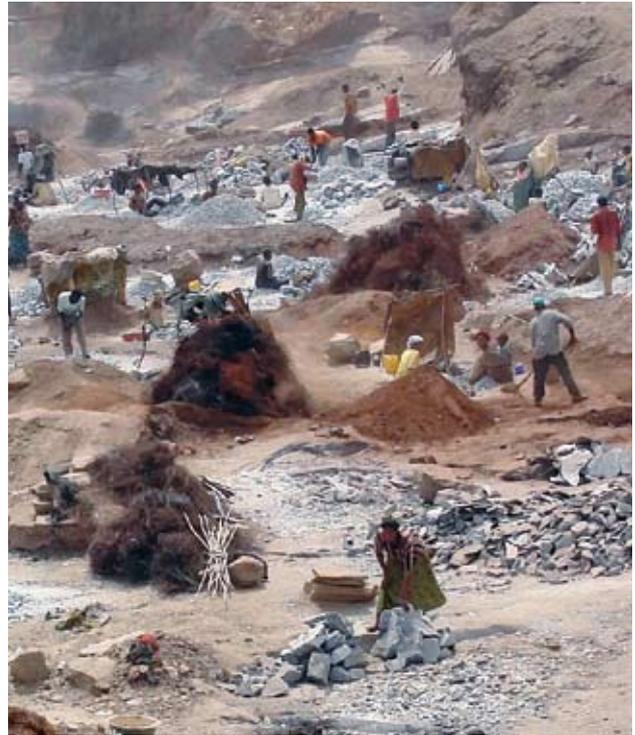
Les matériaux locaux de construction les plus utilisés au Burkina Faso sont la terre crue ou les adobes, les blocs de terre comprimée (BTC) et les blocs latéritiques taillés (BLT); les tuiles à mortier vibré sont très appréciées pour leur inertie thermique et leur esthétique. Ces matériaux permettent la substitution aux produits importés, tels le ciment (hors de portée des populations pauvres) et les tôles et la mise en valeur des ressources naturelles du pays. En juin 1993, avec l'appui de certains partenaires (PNUD et ONU-HABITAT), l'Etat burkinabé a lancé une vaste campagne en faveur de l'utilisation des matériaux locaux de construction.

Le secteur de la production de logements sociaux en matériaux locaux est pourvoyeur d'emplois, notamment pour les jeunes, et pourrait contribuer de manière très importante à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

En plus de ses ressources propres, le Ministère de l'Habitat recherche des fonds supplémentaires, notamment auprès des communes, de la diaspora burkinabé à l'étranger et des promoteurs privés pour mener à bien sa nouvelle politique en faveur de l'utilisation des matériaux locaux de construction.

L'utilisation des matériaux locaux durables, notamment le bloc latéritique taillé, peut être une solution au problème du logement accessible aux pauvres. En effet, la contribution des zones urbaines à l'incidence globale de la pauvreté est passée de 3,8 pour cent en

1994 à 7,8 pour cent en 2003. Les indices relatifs à la pauvreté urbaine ont ainsi pratiquement doublé entre 1994 et 2003.



PRIORITÉ 4: ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES DE BASE

L'ENVIRONNEMENT

La dernière décennie, au Burkina Faso, a été marquée par l'apparition de problèmes environnementaux inédits et d'une certaine acuité, ouvrant un nouveau domaine d'intervention. Il s'agit de pollutions et de nuisances diverses dues à l'insuffisance (ou l'absence) du traitement des eaux usées domestiques et des déchets humains, du drainage des eaux pluviales, des déchets solides municipaux, des déchets industriels hospitaliers et dangereux, de la pollution atmosphérique, des émissions de gaz à effet de serre, et des végétaux aquatiques envahissants.

En milieu urbain et hormis Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, il n'existe pas de décharges contrôlées pour l'élimination écologiquement rationnelle des déchets solides municipaux.

Certaines communes ont autorisé des sites de décharge dans d'anciennes carrières à l'intérieur ou en bordure des villes, où les déchets sont déposés sans

aucun aménagement ni plan de remplissage. Le taux de collecte en milieu urbain reste encore faible (moins de 50 pour cent).

Les déchets plastiques, notamment les emballages de faible épaisseur, sont responsables entre autres de la destruction du cheptel (environ 30 pour cent de la mortalité du cheptel est due à l'ingestion de plastique), de la dégradation du paysage, de l'appauvrissement des sols, de la détérioration de la qualité de l'air et de la diminution de la recharge de la nappe phréatique.

La plupart des unités industrielles polluantes se sont installées au Burkina Faso dans les années 1970 et 1980 sans une réelle étude de leurs effets sur l'environnement. Ces unités industrielles et les structures sanitaires mènent leurs activités sans mesures conséquentes de protection de l'environnement et de réduction des nuisances. A cette situation déjà critique est venue s'ajouter, ces dernières années, celle qui découle des exploitations minières.

LES SERVICES URBAINS DE BASE

Le taux d'accès à l'eau potable dans les centres urbains a été évalué par ONU-HABITAT en 2003 à 93.9 pour cent de la population, dont 40 pour cent d'accès par les bornes-fontaines et 34 pour cent par les branchements particuliers. Le taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain était de 59 pour cent.

En la matière, le Gouvernement a adopté les mesures suivantes:

Le document de politique nationale de l'eau (décret N° 98 – 365/PRES/PM.MEE du 10 septembre 1998) dont l'objectif est de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, afin qu'ils ne viennent pas peser sur le développement socio-économique;

Le document de politique et de stratégie nationales d'assainissement (adopté par le conseil des ministres du 4 juillet 2007) dont l'objectif est de contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'assainissement, afin d'améliorer les conditions de vie et d'habitat des populations, de préserver leur santé et de protéger les ressources naturelles.

La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau a abouti à l'élaboration et à l'adoption en décembre 2006 d'un Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015). L'élaboration de ce document s'est



faite avec la participation de l'ensemble des parties prenantes (administration, partenaires techniques et financiers, société civile et secteur privé). Le PN-AEPA s'exécute en trois phases: 2007-2009, 2010-2012 et 2013-2015. L'ensemble des partenaires techniques et financiers présents au Burkina Faso s'est engagé à accompagner le Gouvernement dans la mise en œuvre du programme par la signature d'un mémorandum d'entente le 10 janvier 2007. Une rencontre des bailleurs de fonds s'est tenue le 6 novembre 2007 et a permis d'assurer au moins le financement de la première phase. Pour le moment, tous les types de financement sont acceptés. Cependant, conformément à la Déclaration de Paris, il a été souhaité la création d'un "panier commun" pour éviter les lourdes procédures des différents bailleurs de fonds. Parmi ces derniers, on compte notamment l'Union européenne, la Coopération danoise (Danida), la Coopération Allemande (KfW), la Coopération

française (AFD), la Coopération japonaise (JICA), la Coopération suédoise (ASDI/SIDA), la Banque Africaine de Développement, la Banque Mondiale, la Banque Européenne d'Investissement, la Banque Africaine pour le Développement Economique en Afrique, la Banque Islamique pour le Développement, la Banque Ouest-Africaine de Développement et le Fonds Saoudien de Développement.

PRIORITÉ 5: SYSTÈMES DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Au Burkina Faso, les logements sont construits, dans 90 pour cent des cas, par les ménages eux-mêmes. Au regard des moyens limités de ceux-ci, ces logements sont le plus souvent en matériaux précaires (banco "amélioré" ou non: briques de terre, améliorées par une couche de plâtre ou de ciment). Dans les centres urbains, ces matériaux sont souvent utilisés dans les zones d'habitat non loties où se concentrent les pauvres. Quand on considère les revenus des ménages et les modes de production du logement, il se pose la question de la définition du logement social.

LA PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL

Elle va participer à la mise en place d'une politique de mixité sociale et de réduction de la fracture entre les couches aisées bien logées et les couches à faibles revenus vivant dans la précarité.

Etant donné la faiblesse et la quasi-stagnation des revenus des populations visées, et conformément au document de politique nationale de l'habitat et du développement urbain, il a été décidé que l'augmentation du taux d'accès des ménages doit passer par la production de parcelles sociales, l'aide à l'auto-construction, la réduction des coûts des matériaux de construction par la promotion de ceux produits localement, et la construction de logements sociaux.

LA PRODUCTION DE PARCELLES SOCIALES

L'Etat et les collectivités territoriales devront produire des parcelles dont la superficie varie entre 100 et 200m². Elles seront produites par l'Agence nationale d'aménagement urbain et serviront à la réalisation de logements sociaux pour les ménages à revenus faibles ou intermédiaires.

L'ASSISTANCE À L'AUTO-CONSTRUCTION

Avec un taux d'intérêt de cinq pour cent sur les prêts et la construction de logements en BLT, le logement social sera accessible à 33,6 pour cent des ménages, mais cette proportion pourrait passer à 49,6 pour cent si l'Etat prend en charge le coût du crédit de construction.

LA RÉDUCTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION PAR LA PROMOTION DES MATÉRIAUX LOCAUX

Le problème du choix des matériaux pour l'habitat est une préoccupation majeure pour le secteur du bâtiment. Un accord de principe existe entre toutes les parties prenantes sur la nécessité de diffuser largement et de promouvoir l'emploi des matériaux locaux de construction peu onéreux.



INSTRUMENTS ACTUELS DE PROGRAMMATION

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Un programme de construction de logements sociaux est élaboré pour faire face à la demande solvable de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso et des villes moyennes.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROMOTION IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE

Il passe inéluctablement par l'adoption de mesures législatives et réglementaires précises pour lever les obstacles à son essor, puisqu'il s'agit de favoriser la contribution du secteur privé. Les trois mesures suivantes sont envisagées: (i) la professionnalisation de la promotion immobilière et foncière, (ii) la mise au point de mécanismes de mobilisation foncière en vue de la promotion immobilière et (iii) la mise en place de mécanismes de mobilisation des moyens de production. Notons que pour le point (iii), des moyens plus importants devraient être alloués à la Banque de l'Habitat, afin qu'elle joue pleinement son rôle.

Au Burkina Faso, les principaux documents de programmation du secteur de l'habitat, de l'amélioration du cadre de vie et du renforcement des capacités en vigueur sont les suivants:

- le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) révisé et adopté par décret (N°2004-489/PRES/PM/MEDEV/MFB du 10 novembre 2004);
- le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) 2006-2010;
- le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015 (PN-AEPA 2015) adopté en décembre 2006;
- le cadre stratégique de mise en œuvre de la décentralisation (CSMOD) 2006-2015.

LE CADRE STRATÉGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET SES GRANDS AXES:

Axe 1: Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité;

Axe 2: Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale;



Axe 3: Élargir les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité;

Axe 4: Promouvoir la bonne gouvernance

L'UNDAF 2006-2010 ET SES EFFETS ATTENDUS:

Effet 1: D'ici 2010, les opportunités d'emploi et d'activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes, sont élargies, y compris la promotion de la formation professionnelle et l'accès à la micro-finance.

Effet 2: D'ici 2010, l'accès à des soins de qualité pour les populations, et en particulier les femmes et les enfants, est amélioré (notamment par des ouvrages d'assainissement et des installations d'eau potable, et le renforcement des capacités des organes de gestion, le plaidoyer et la mobilisation sociale en faveur changement de comportement).

Effet 3: D'ici 2010, l'accès à l'instruction formelle et non formelle (enfants, adolescents et femmes, y compris l'éducation basée sur les valeurs) est amélioré.

Effet 4: D'ici 2010, les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains, y compris l'appui (aux collectivités locales et aux initiatives des organisations de la société civile et des populations) pour le développement des outils de planification, de gestion et la mise en œuvre effective de la décentralisation.

Effet 5: D'ici 2010, la culture de la tolérance et de la paix au Burkina Faso est renforcée.

Effet 6: D'ici 2010, la sécurité alimentaire pour les catégories vulnérables et la gestion des ressources naturelles sont améliorées.

LE PROGRAMME NATIONAL D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (PN-AEPA)

C'est à travers ce programme que le Burkina Faso, conformément à son Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le secteur AEPA. Les interventions retenues sont les suivantes:

AEPA en milieu rural

- une composante "Infrastructures d'eau potable";
- une composante "Infrastructures d'assainissement";
- une composante "Cadre unifié des interventions".

AEPA en milieu urbain

- une composante "Infrastructures d'eau potable";
- une composante "Infrastructures d'assainissement".

LE CADRE STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENTRALISATION (CSMOD) ET SES GRANDS AXES:

Axe 1: l'appropriation sociale et politique de la décentralisation;

Axe 2: le transfert des compétences et des ressources;

Axe 3: le renforcement des capacités locales;

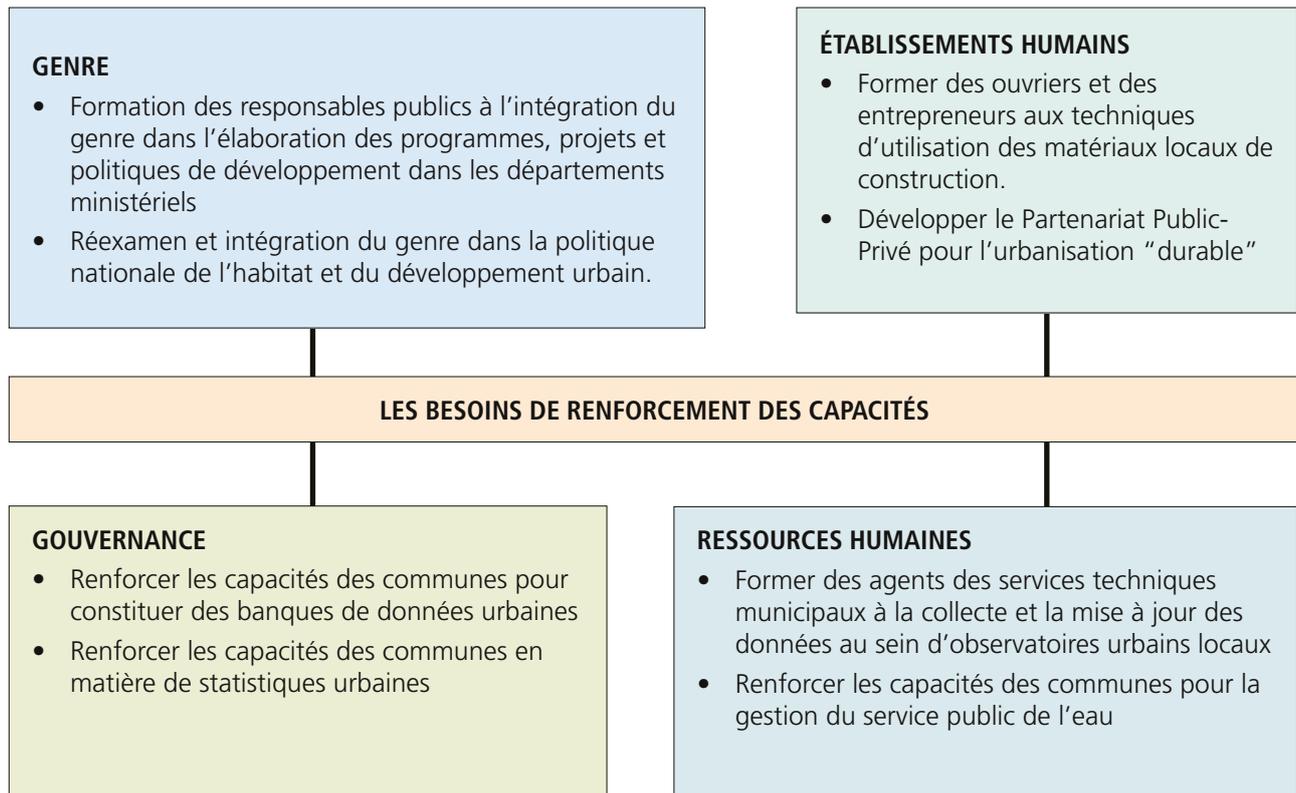
Axe 4: l'appui à la formation et à la mise en œuvre des plans de développement locaux;

Axe 5: le pilotage et la coordination du processus de décentralisation

Une politique nationale de l'habitat et du développement urbain est en cours de validation. Les interventions prioritaires envisagées sont les suivantes:

- la contribution à la construction du réseau urbain national et sous-régional;
- la planification et la maîtrise du développement urbain durable;
- la promotion du logement décent pour tous;
- la réduction de la pauvreté urbaine;
- la promotion de la bonne gouvernance.

Le tableau ci-dessous présente les besoins en renforcement des capacités des institutions et des ressources humaines en fonction des composantes suivantes: Gouvernance, Etablissements humains, Ressources Humaines et Genre.



ACTIVITÉS RÉCENTES ET EN COURS

ONU-HABITAT

Titre du Programme	Calendrier	Budget (USD)	Sources	Partenaires	Activités principales
Programme d'amélioration des services urbains de base	2004-2010	250,000	ONU-Habitat, PNUD, CREPA, PNUE, VNU	MHU, MECV, MAHRH, ONEA, Commune de Bobo-D., ONU-Habitat, PNUD, PNUE, IRC, CREPA, DED, VNU	Renforcement des capacités des GIE, Organisation des habitants pour la gestion des problèmes liés à l'environnement, à l'eau et à l'assainissement, Dotation en équipement et matériel de bureau de l'équipe du projet, Collecte et valorisation des déchets plastiques, Sensibiliser les populations à de nouveaux comportements vis-à-vis de l'hygiène et de l'environnement, La réplication des activités du PASUB dans d'autres communes
Stratégie de Développement Urbain / Alliance pour l'avenir des Villes (CDS)	2006 - 2008	580,000	Gouv. du BF, Ville de Ouagadougou, ONU-Habitat, PNUD	MHU, MATD, Min. Sécurité, Ville de Ouagad., ONU-Habitat, PNUD	Elaboration d'une stratégie de développement urbain du Burkina Faso prenant en compte les préoccupations majeures de la Commune
Programme "De l'Eau pour les Villes Africaines, phase II"	2007 - 2009	1,736,725	Gouv. Burkina Faso, ONU-Habitat, CREPA, ENDA, ONEA, WaterAid	MAHRH, MEBA, MHU, ONU-Habitat, CREPA, ENDA, ONEA, WaterAid	Elaboration d'une stratégie de gestion de la demande, Evaluation des effets sur l'environnement des activités humaines dans le bassin des trois barrages, Réalisation d'ouvrages pour les eaux usées et déchets humains, Amélioration du taux d'accès à l'eau potable des ménages pauvres par un appui au branchement
Eude pour la formulation d'une stratégie et d'un plan de lutte contre la pauvreté urbaine au Burkina Faso	2007 - 2008	58,144	ONU-Habitat PNUD	ONU-Habitat PNUD, MHU	Evaluer l'état de la pauvreté urbaine au Burkina Faso; Recenser les secteurs prioritaires d'intervention; Elaborer un plan de lutte contre la pauvreté urbaine; Proposer des mécanismes de financement pour la lutte contre la pauvreté urbaine; Elaborer une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté urbaine prenant en compte la réalité des interactions ville/campagne

PARTENAIRES

Organisation	Activités principales
PNUD	Contribue à l'amélioration du Cadre de Vie des populations en milieu urbain à travers le Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines (PRCCU). Il poursuit son action à travers le Programme d'appui à la décentralisation, à la participation citoyenne et au développement local (DEPACIDEL), l'Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne (ADEPAC) et le Programme de gestion durable des ressources naturelles (PGDRN) 2006-2010.
Banque Mondiale	Maintien son soutien à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) à travers ses 1er, 2e, 3e et 4e Projets de développement urbain Le 4e projet (2007-2009), intitulé «Pôles Régionaux de Développement», appuie le développement urbain décentralisé.
La Coopération canadienne (ACDI)	Apporte son appui dans plusieurs villes moyennes du Burkina Faso, à travers le programme de relance des économies locales. Elle a depuis avril 2003 lancé diverses initiatives en ce sens, amélioration de la fiscalité comprise, avec pour objectif une gouvernance locale mieux informée et plus participative.
L'Agence Française de Développement (AFD)	Finance le développement urbain à travers le projet «aménagement et développement des quartiers périphériques de Ouagadougou». L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées, notamment en ce qui concerne (i) l'eau potable, (ii) les équipements d'accompagnement et (iii) le renforcement des capacités.
La Banque Africaine de Développement (BAD)	Appuie la Maitrise d'Ouvrage Sociale de la ville de Bobo-Dioulasso pour le projet d'assainissement d'eaux pluviales, créé et renforcée respectivement par le Projet d'Amélioration du Cadre de Vie Urbaine (PACVU) et le Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines (PRCCU).
La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)	Participe au projet d'aménagement des trois barrages de la ville de Ouagadougou, dont elle a financé en 2006 une étude de faisabilité et d'exécution.
La Coopération Suisse	Apporté son appui dans trois villes (Ouahigouya, Fada N'Gourma et Koudougou) en mettant en place dès 1992 les Établissements Publics Communaux de Développement (EPCD). Cela a permis d'améliorer la maîtrise d'ouvrage, le système de gestion des équipements marchands, les initiatives locales de développement, d'assainissement, de planification communale, de sensibilisation et de formation des populations à la citoyenneté, et de renforcement du dialogue social.

STRATÉGIE

STRATÉGIE D'ONU-HABITAT DANS LE SECTEUR

La stratégie est d'appuyer la partie nationale pour faire des OMD une réalité, notamment la réalisation de l'Objectif 7, cible 10 « réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'approvisionnement en eau potable » et cible 11 « améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis, d'ici à 2020 ». Cela passe sans nul doute par le renforcement des capacités aussi bien nationales que locales en matière d'habitat, y compris celles des individus, des secteurs public et privé et de la société civile.

Les programmes et projets d'ONU-HABITAT au Burkina Faso sont conformes aux préoccupations du Plan Stratégique Institutionnel à Moyen Terme pour la période 2008-2013, ainsi qu'à son propre mandat (« assurer un logement décent pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde de plus en plus urbain »). Ces programmes s'appuient sur les leçons tirées de

ses activités passées, des partenariats avec d'autres institutions des Nations Unies, tout en reconnaissant les effets bénéfiques d'un alignement sur les objectifs et priorités nationales.

Le nouveau programme de coopération 2008-2009 entre ONU-HABITAT et le Burkina Faso doit contribuer à la réalisation de six des sept effets attendus de l'UNDAF retenus par le Système des Nations Unies pour la période 2006-2010 à partir des six priorités nationales suivantes : d'ici 2010, (i) les opportunités d'emplois et d'activités génératrices de revenus, notamment pour les jeunes et les femmes, sont élargies, (ii) l'accès à des soins (curatifs, préventifs et promotionnels) de qualité pour les populations est amélioré, et en particulier pour les femmes et les enfants, (iii) l'accès à l'instruction formelle et non-formelle (enfants, adolescents et femmes), (iv) les quatre composantes de la Bonne Gouvernance sont renforcées dans le respect des droits humains, (v) la culture de la paix au Burkina Faso est renforcée, (vi) la sécurité alimentaire pour les groupes vulnérables, et la gestion des ressources naturelles, sont renforcées.



OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs du Programme-Pays d'ONU-HABITAT au Burkina Faso pour la période 2008-2009 sont les suivants:

1. Développer des instruments de planification urbaine et de prévention de la délinquance, et appuyer la reconstruction des logements des ménages pauvres victimes d'inondations;
2. Améliorer les conditions de vie des populations dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la gestion durable de l'environnement;
3. Renforcer les capacités des parties prenantes et intégrer le genre aux programmes de développement;
4. Assurer le plaidoyer, la mobilisation sociale et la communication en faveur d'un changement de comportement;
5. Mobiliser des ressources supplémentaires.

MODALITÉS DE GESTION

Le renforcement de l'équipe-pays d'ONU-HABITAT en moyens tant humains que matériels et techniques est une condition indispensable à la mise en œuvre du programme.

L'équipe devra comprendre:

- La chargée de programme ONU-HABITAT (HPM);
- Un/e spécialiste en eau et assainissement;
- Un/e spécialiste "assistance des ménages à la construction de logements durables"(à recruter)
- Un chauffeur-mécanicien (à recruter) pour le véhicule à acquérir.

À cela s'ajoute:

- i Un/e assistant/e à recruter,
- ii l'acquisition d'un véhicule pour faciliter les missions à l'intérieur du pays et surtout contribuer à la visibilité d'ONU-HABITAT,
- iii l'acquisition d'équipements et fournitures de bureau ainsi que la mise en place des autres moyens nécessaires pour le fonctionnement de l'équipe d'ONU-HABITAT au Burkina Faso, sans oublier,
- iv les locaux et les charges de service.



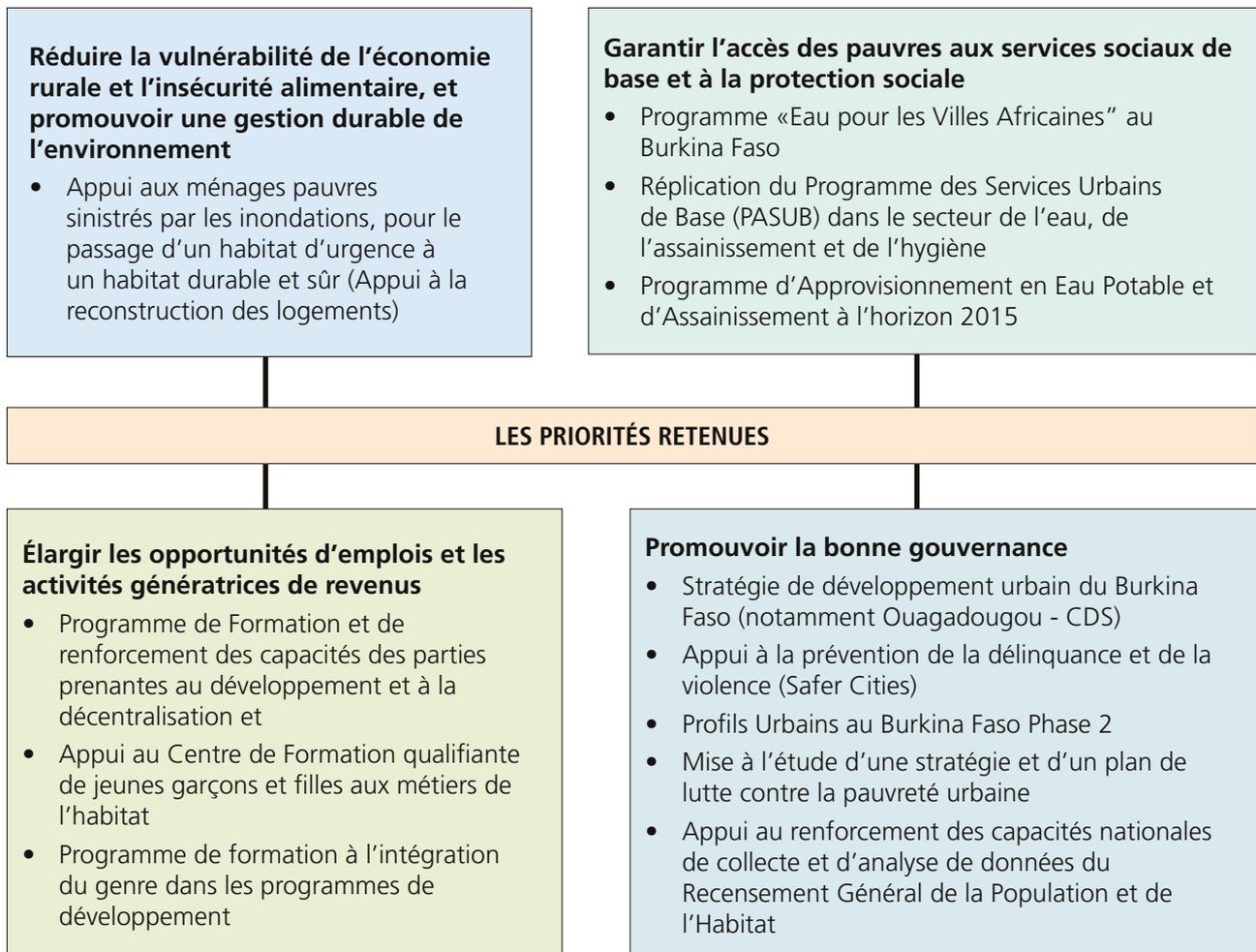
RISQUES

Les résultats attendus du programme ne seront pas atteints dans les cas suivants:

- ONU-HABITAT n'arrive pas à mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires;
- ONU-HABITAT et ses partenaires internationaux et locaux ne respectent pas leurs engagements;
- Le taux de change du dollar US continue sa chute;
- Les questions d'amélioration du cadre de vie, de l'habitat et de l'urbanisme ne sont prises en compte parmi les priorités de développement ni par le Gouvernement ni par les partenaires techniques et financiers.

PRIORITÉS IDENTIFIÉES

Les tableaux ci-dessous décrivent les priorités nationales, les effets attendus du Plan-Cadre des Nations Unies (UNDAF) et les composantes du Programme d'ONU-HABITAT pour la période 2008-2009.



MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

PRINCIPES CLÉS

La gestion du Programme sera axée sur les résultats. Il s'appuiera sur les structures nationales et locales conformément aux traditions d'ONU-HABITAT, à la Déclaration de Paris et à l'instar des programmes des autres agences du Système des Nations Unies au Burkina Faso. Le partenariat sera renforcé avec les organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre desdits programmes.

La mobilisation des ressources se poursuivra auprès des partenaires bilatéraux, des agences du Système des Nations Unies (notamment le PNUD), du Gouvernement, des autorités locales et du secteur privé. La contribution financière et technique du Gouvernement est sollicitée, comme c'est déjà le cas pour tous les programmes en cours d'exécution au Burkina Faso.

Le suivi-évaluation du programme se fera à l'occasion du bilan d'étape de l'UNDAF avec la participation des agences du Système des Nations Unies, des autres partenaires techniques et financiers, et des organisations de la société civile.

Ce bilan d'étape alimentera celui du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Tant le Gouvernement et les autorités locales qu'ONU-HABITAT seront conjointement responsables des résultats à atteindre.

INFORMATION

Les moyens d'information et les différents canaux de communication seront utilisés pour assurer la mobilisation sociale et instaurer le dialogue entre les parties prenantes au Programme pour l'Habitat, en vue d'assurer un partage des connaissances et des bonnes pratiques. Ainsi, les instruments d'information et de communication seront utilisés chaque fois que de besoin: les sites Internet d'ONU-HABITAT, du PNUD et des Nations Unies, Canal ONU, le journal hebdomadaire du PNUD (PNUD kibaï), le Journal de l'habitat du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, et les moyens d'information locaux.



CADRE DU PROGRAMME

TABLEAU DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

Le tableau ci-après présente le cadre des résultats. Chaque composante thématique présente les programmes et projets spécifiques liés aux priorités nationales de développement. Les résultats attendus, les principaux indicateurs, les principaux partenaires et le budget pour chacun de ces programmes et projets sont indiqués ci-dessous. Tous les montants sont en dollars (États-Unis).

MATRICE DES RÉSULTATS/RESSOURCES			
Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Ressources (USD)
Composante de Programme N°1: Soutien à la politique du logement Développer des outils de planification des villes et de prévention de la délinquance, et appuyer la reconstruction des logements des ménages pauvres victimes des inondations			
1. Mise au point d'une stratégie de développement urbain de la ville de Ouagadougou	<ul style="list-style-type: none"> - Document de Stratégie de développement urbain et d'amélioration des quartiers insalubres de Ouagadougou - Plan de communication pour appui à la mobilisation des populations et des partenaires 	Ministères concernés (Décentralisation, Habitat et Urbanisme, Enseignements), BM, Communes, PNUD, AFD, BAD	281,652
2. Application d'un programme d'appui à la prévention de la délinquance et de la violence au Burkina-Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Un document de projet - Un diagnostic de la délinquance à Ouagadougou - Un document de stratégie urbaine pour la prévention de la délinquance 	Ministères concernés (Sécurité, Décentralisation, Habitat et Urbanisme), Communes, PNUD	250,000
3. Lancement de la phase 2 du Programme des Profils Urbains au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de faisabilité des projets prioritaires retenus dans la phase 1 	Ministères concernés (Habitat et Urbanisme, Décentralisation, Enseignements), BM, Communes, PNUD, AFD, BAD	450,000
4. Mise en œuvre d'un programme d'appui aux ménages pauvres victimes des inondations pour le passage d'un habitat d'urgence à un habitat durable et sûr	<ul style="list-style-type: none"> - Un document de projet - Ménages bénéficiaires de matériaux et méthodes de construction durables 	Ministère de l'Habitat, Croix Rouge du Burkina Faso, SNU, PTF, CONASUR, conseils municipaux des Communes, ABAC	780,000
5. Mise à l'étude d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte contre la pauvreté urbaine au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Un document de stratégie de lutte contre la pauvreté urbaine - Un plan d'action et ses modalités de financement 	Ministère de l'Habitat, ONU- Habitat, PNUD	58,144
6. Appui au renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse de données du RGPH 2006	<ul style="list-style-type: none"> Les capacités nationales de traitement et d'analyse approfondie de données sont renforcées - Les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat sont désagrégées par sexe, par âge et toute autre variable jugée utile 	Ministères concernés (Economie et Finances, Décentralisation, Habitat), PNUD, UNFPA, ONU- Habitat	100,000

TABLEAU DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

MATRICE DES RÉSULTATS/RESSOURCES

Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Ressources (USD)
Composante de Programme N°2: Améliorer le cadre de vie des populations dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la gestion durable de l'environnement			
1. Lancement d'un «Programme Eau pour les Villes Africaines» au Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de stratégie et instruments innovants de gestion de la demande en eau et assainissement - Les parties prenantes organisent des formations concernant l'eau, l'assainissement et l'hygiène basée sur les valeurs - Document de suivi des indicateurs de mise en œuvre des OMD (eau et assainissement) 	Ministères concernés (Hydraulique, Enseignement), Communes, CREPA, WaterAid, ENDA	737, 082
2. Réplication du Programme des Services Urbains de Base (PASUB) dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'associations féminines actives dans les secteurs - Le programme est répliqué dans 5 secteurs au moins 	Ministères concernés (Habitat, Urbanisme, Environnement), VNU Communes, PNUD, CREPA, DED	200,000
3. Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'accès à l'eau potable amélioré en milieu urbain pauvre - Taux d'accès à l'assainissement amélioré en milieu urbain pauvre - Les capacités des parties prenantes sont renforcées 	Ministères concernés (Eau, Santé, Finances, Environnement, UE, AFD, BAD, BADEA, BEI, BID, BM, BOAD, DANIDA, FSD, KFW, UNICEF	1, 000,000
Composante de Programme N°3: Renforcer les capacités des parties prenantes et intégrer le genre dans les programmes de développement			
1. Programme de Formation et de renforcement des capacités des acteurs de développement et de la décentralisation et Appui au Centre de Formation qualifiante de jeunes garçons et filles aux métiers de l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de formation des instructeurs - Nombre de participants aux séances - Nombre d'organisations de la société civile ayant participé au programme de formation 	Ministères concernés (Habitat et de l'Urbanisme, Décentralisation, et autres ministères sectoriels), PNUD	350,000
2. Programme de formation à l'intégration du genre dans les programmes de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances de formation des instructeurs - Nombre de participants aux séances - Nombre d'organisations de la société civile ayant participé au programme de formation 	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, Ministère de la promotion de la femme, Collectivités décentralisées concernées	200,000

TABLEAU DES RÉSULTATS ET DES RESSOURCES

MATRICE DES RÉSULTATS/RESSOURCES

Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Ressources (USD)
Composante de Programme N°4: Plaidoyer, mobilisation sociale et communication pour un changement de comportement			
1. Journée Mondiale de l'Habitat chaque année le 1er octobre	- Communication et plaidoyer dans les moyens d'information sur le thème de chaque Journée	Ministères concernés, société civile, secteur privé	283,500
2. Journée Mondiale de l'Eau chaque année le 22 mars	- Communications et plaidoyer dans les moyens d'information sur le thème de chaque Journée	Ministères concernés, société civile, secteur privé	170,000
3. Journée Mondiale des Toilettes chaque année le 19 novembre	- Communication et plaidoyers dans les moyens d'information sur l'importance des toilettes dans l'amélioration des conditions de vie des populations	Ministères concernés, société civile, secteur privé	105,000
4. Célébration de l'Année internationale de l'assainissement	- Dans les moyens d'information, communication et plaidoyer sur l'assainissement	Ministères concernés, société civile, secteur privé	125,000
5. Lancement du concours "meilleurs pratiques" de Dubai	- Nombre de dossiers de candidatures du Burkina Faso soumis au 7ème cycle du Prix International des Bonnes Pratiques de Dubai 2008	Ministères concernés, société civile, secteur privé	5,000
6. Lancement du concours Habitat instigé par le MHU pour les Communes urbaines	- Nombre de communes urbaines ayant participé au concours - Le comité de sélection est en place - Résultats du concours	Ministères concernés, société civile, secteur privé	105,000
7. Participation du Burkina Faso au 4ème Forum Urbain Mondial en 2008 est effective	- Communications de la délégation du Burkina Faso	Ministères concernés, société civile, secteur privé	40,000
8. Participation du Burkina Faso au 22e Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT en 2009	Participation de la délégation du Burkina Faso	Ministères concernés, société civile, secteur privé	30,000

BUDGET DU PROGRAMME

BUDGET NÉCESSAIRE

Le tableau reflète le budget du Document de Programme-Pays ONU-HABITAT. Le budget présente la somme des montants affectés aux thématiques principales couvertes par le Document de Programme Pays. Le tableau affiche ce financement sur une période de 2 ans et met en évidence les financements acquis et ceux qui ne le sont pas encore pour chacune des composante présentées. Tous les montants sont en dollars US.

Poste budgétaire	Année 1 (USD)	Année 2 (USD)	Montant acquis (USD)	Montant à rechercher (USD)	Montant total (USD)
Composante N° 1 du Programme					
Développer des outils de planification des villes et de prévention de la délinquance, et appuyer la construction de logements pour les ménages pauvres victimes des inondations					
1.1 Stratégie de développement urbain de Ouagadougou (CDS)	281,652	0	281,652	0	281,652
1.2 Programme d'appui à la prévention de la délinquance et de la violence	100,000	150,000	0	250,000	250,000
1.3 Phase 2 du Programme des Profils Urbains au Burkina Faso	150,000	300,000	700,000	350,000	450,000
1.4 Programme de reconstruction de logements des ménages pauvres victimes des inondations	780,000	-	0	780,000	780,000
1.5 Mise à l'étude d'une stratégie et d'un plan de lutte contre la pauvreté urbaine	26,694	31,450	250,000	33,144	58,144
1.6 Appui au renforcement des capacités nationales de collecte et d'analyse de données du RGPH 2006	40,000	60,000	0	100,000	100,000
	1,378,346	541,450	406,652	1,513,144	1,919,796
Composante N° 2 du Programme					
Améliorer le cadre de vie des populations dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la gestion durable de l'environnement					
2.1 Programme "Eau pour les Villes Africaines" au Burkina Faso	642,218	94,864	737,082	0	737,082
2.2 Réplication du Programme des Services Urbains de Base (PASUB) dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène	100,000	100,000	100,000	100,000	200,000
2.3 Programme d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015	500,000	500,000	0	1 000,000	1 000,000
	1,242,218	694,864	837,082	1,100,000	1,937,082

BUDGET DU PROGRAMME

Poste budgétaire	Année 1 (USD)	Année 2 (USD)	Montant acquis (USD)	Montant à rechercher (USD)	Montant total (USD)
Composante n° 3 du Programme					
Renforcer les capacités des parties prenantes et intégrer le genre dans les programmes de développement					
3.1 Programme de Formation et de renforcement des capacités des parties prenantes au développement et à la décentralisation, et appui au Centre de formation qualifiante de jeunes garçons et filles aux métiers de l'habitat	150,000	200,000	0	0	350,000
3.2 Programme de formation des parties prenantes pour l'intégration du genre dans les programmes de développement	100,000	100,000	0	0	200,000
	250,000	300,000	0	0	550,000
Composante N° 4 du Programme					
Plaidoyer, mobilisation sociale et communication pour un changement de comportement					
4.1 Célébration annuelle de la Journée mondiale de l'Habitat le 1er lundi d'octobre	135,000	148,500	0	283,500	283,500
4.2 Célébration annuelle de la Journée mondiale de l'Eau le 22 mars	80,000	90,000	0	170,000	170,000
4.3 Célébration annuelle de la Journée mondiale des Toilettes le 19 novembre	50,000	55,000	0	105,000	105,000
4.4 Commémoration de l'année internationale de l'Assainissement	125,000	0	0	125,000	125,000
4.5 Lancement du concours du prix des "bonnes pratiques de Dubai"	2,500	2,500	0	5,000	5,000
4.6 Lancement du concours du prix Habitat institué par le MHU, et ouvert à la compétition aux Communes urbaines	50,000	55,000	0	105,000	105,000
4.7 Participation du Burkina Faso au 4e Forum Urbain Mondial en 2008	40,000	0	0	40,000	40,000
4.8 Participation du Burkina Faso à la 22e session du Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT en 2009	0	30,000	0	30,000	30,000
	482,500	381,000	0	863,500	863,500
Programme Management					
Budget de fonctionnement	404,500	313,000	0	717,500	717,500
Budget Total	3,757 564	2,230,314	1,243,734	4,194,144	5, 987,878

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté

Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement

Document de politique nationale en matière d'environnement

Document de politique et stratégie nationales d'assainissement

Document de politique et stratégies en matière d'eau

Politique nationale de bonne gouvernance

Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015

Code de l'Urbanisme et de la Construction au Burkina Faso

Etude sur la Sécurité d'occupation foncière et immobilière et gouvernance urbaine au Burkina Faso

Politique Nationale de l'Habitat et du Développement Urbain (projet)

ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne pour le développement international
ADEPAC	Appui à la Décentralisation et à la Participation Citoyenne
AEPA	Approvisionnement en Eau potable et Assainissement
AFD	Agence française de développement
ASCE	Autorité supérieure de contrôle de l'Etat
ASDI	Agence suédoise pour le développement international
BAD	Banque africaine de développement
BADEA	Banque africaine pour le développement économique en Afrique
BEI	Banque européenne d'investissement
BID	Banque islamique pour le développement
BLT	Blocs latéritiques taillés
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
BTC	Blocs de terre comprimée
CCA	Common Country Assessment (Evaluation-pays commune)
CDS	City Development Strategy (Stratégie de développement urbain)
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
CNLF	Commission Nationale de Lutte contre la Fraude
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation

CPD	Country Programme Document (Document de Programme-pays)
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSMOD	Cadre Stratégique de Mise en Œuvre de la Décentralisation
DANIDA	Coopération danoise pour le développement
DED	Service allemand de Volontaires
DEPACIDEL	(Programme d'appui à la) Décentralisation, à la participation citoyenne et au développement local
DPP	Document de Programme-Pays
EBCVM	Enquête burkinabèe sur les conditions de vie des ménages
ENDA RUP	Environnement et Développement du Tiers Monde, Relais Urbain Participé
EPCD	Établissement Public Communal de Développement
EREAH BV	Education Relative à l'Eau, l'Assainissement et l'Hygiène Basée sur les Valeurs
FSD	Fond saoudien de développement
GDE	Gestion de la Demande en Eau
HACLC	Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption
HCPD	Habitat Country Programme Document (Document de programme-pays)
HPM	Habitat Programme Manager (Chargé de programme ONU-Habitat)
IGE	Inspection générale de l'Etat
IRC	Centre International de l'Eau et de l'Assainissement
JICA	Japanese International Cooperation Agency (Coopération japonaise pour le développement)
KFW,	Coopération allemande pour le développement
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MHU	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
MOS	Maitrise d'Ouvrage Sociale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONU-HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Etablissement Humains
PACVU	Projet d'Amélioration du Cadre de Vie Urbaine
PASUB	Programme des Services Urbains de Base
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PGDRN	Programme de gestion durable des ressources naturelles

PN-AEPA	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement à l'horizon 2015
PNBG	Politique Nationale de Bonne Gouvernance
PNSFMR	Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
POS	Plan d'Occupation des Sols
PRCCU	Projet de Renforcement des Capacités des Communes Urbaines
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAF	Réorganisation Agraire et Foncière
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SDAU	Schéma Directeur d'Aménagement Urbain
SNU	Système des Nations Unies
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement)
UE	Union européenne
UNFPA	United Nations Population Fund (Fonds des Nations Unies pour la Population)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USA	Etats-Unis d'Amérique
VIH/SIDA	Virus immuno-déficitaire humain/Syndrome immuno-déficitaire acquis
VNU	Volontaires des Nations Unies
ZACA	Zone d'Activités Commerciales et Administratives
ZAD	Zone d'Activités Diverse



Map No. 4230, © UNITED NATIONS

RÉSUMÉ

Sur la base des priorités nationales, les agences du Système des Nations Unies (Système des Nations Unies) ont engagé courant 2004 un processus commun de programmation de leurs activités au Burkina Faso pour la période 2006-10 sous le leadership du Gouvernement. Cet exercice de programmation a été participatif et a bénéficié de la contribution de tous les acteurs du développement tant étatiques que non-étatiques (société civile, secteur privé, donateurs, etc.) Ce processus s'est déroulé selon les étapes suivantes:

L'analyse de la situation du pays, ou bilan commun de pays par le Système des Nations Unies et le Gouvernement, et son adoption en octobre 2004;

L'élaboration conjointe par les agences du Système des Nations Unies et le Gouvernement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été un processus participatif ouvert à l'ensemble des principales parties prenantes;

La formulation synchronisée des Documents de Programme de Pays des quatre agences suivantes qui ont l'obligation de formuler ensemble leur programme de coopération: le PNUD, le PAM, l'UNICEF et l'UNFPA. Ces documents de Programme de Pays ont été validés le 21 janvier 2005 lors d'un atelier national.

La stratégie de coopération d'ONU-HABITAT avec le Burkina Faso pour la période 2008-09 affirme le renforcement des objectifs poursuivis avec les priorités nationales définies dans le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté. Elle s'inscrit dans le Plan-Cadre des Nations Unies 2006 -10 élaboré conjointement par les agences onusiennes résidentes et non-résidentes avec les entités représentatives de la contrepartie nationale.

EXECUTIVE SUMMARY

Following the model of the other agencies of the United Nations System, the 2008 – 2009 UN-HABITAT Country Programme has its sources within the national priorities defined by the Poverty Reduction Strategic Framework. It falls under the United Nations 2006 – 2010 Plan jointly elaborated by the resident and non resident UN agencies with the representative entities of the national counterpart. The elaboration of this document was an exercise carried out within a participatory process involving all the principal actors of the concerned sectors as well as official and non State authorities. The situation analysis emphasizes the fact that Burkina Faso has one of the world's most vulnerable populations whose capacities to react to economic crises are low. According to the UNDP Sustainable Human Development World Reports the Burkina's Human Development Indicator (IHD) is one of weakest in the world since more than one decade. The Government of Burkina Faso has engaged since

1993 in a decentralization process as well as in a process of land reform in rural area and a National Policy of land tenure security in Rural Area which was adopted in 2007. Since 2006 a revival of the Habitat and Urbanization sector has been initiated with the creation of a Ministry in charge of the sector, the creation of a Habitat Bank and the emergence of real estate companies. The HCPD will be used as a tool to reach the following Objectives: (i)to develop urban planning, and prevention against criminality tools and to assist the reconstruction of pro-poor housing after the floods,(ii)to improve the living conditions of population in terms of access to basics services,(iii)to build the capacities related to gender issues, (iv)to ensure advocacy, social mobilization and communication for a change of behaviour,(v)to mobilize additional resources.



UN HABITAT

Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (ROAAS)
B.P. 30030, Nairobi, Kenya
Tel: (+254) 20-762 3075, www.unhabitat.org

Chargée de Programme ONU-HABITAT au Burkina Faso:
Mme Basilisa Sanou (basilisa.sanou@undp.org)